

soixante de large sur cinq étages. Jusqu'à cet automne, les dons généreux de personnes charitables ont suffi pour payer les travaux ; mais maintenant il faut emprunter pour terminer l'intérieur et pour payer ces emprunts on ne peut compter que sur la charité publique.

Nous venons solliciter votre aide, N. T. C. F., au nom du Sacré Cœur de Jésus. Quelques billets pris dans cette loterie diocésaine ne vous appauvriront pas ; au contraire, ils attireront la bénédiction de Dieu sur vous, sur vos familles, sur vos travaux et sur vos entreprises. Ils vous obtiendront grâce et miséricorde devant le Seigneur ; ils contribueront à l'expiation de vos péchés ; ils vous mériteront un degré de gloire et de bonheur pendant toute l'éternité ! Vous aurez part à tous les actes de charité qui y seront exercés ; une messe y sera dite à perpétuité chaque mois pour les bienfaiteurs vivants et trépassés ; les bénédictions des pauvres vous accompagneront durant la vie, à la mort et jusque devant le tribunal redoutable du juge suprême. Nous vous dirons avec le saint homme Tobie.

“Soyez miséricordieux, selon vos ressources. Si vous avez beaucoup de richesses, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu, mais toujours de bon cœur ; car donner, c'est amasser des trésors pour le jour de la nécessité” (Tobie IV. 8.). Le Cœur Sacré du Sauveur, ce cœur, qui déjà vous aimait, vous aimera d'un nouvel amour, et chaque souffrance qui trouvera un soulagement dans cet hôpital, accroîtra cet amour de Jésus pour vous. Quel bonheur pour nous que ce divin Sauveur veuille ainsi se faire notre débiteur !

A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons ce qui suit :

1o Le diocèse de Québec tout entier est invité à contribuer en faveur de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus, qui est en voie d'érection dans le faubourg de Saint Sauveur à Québec.

2o Cette contribution se fera sous forme d'une loterie à laquelle MM. les Curés inviteront tous leurs paroissiens à prendre part, afin d'attirer la bénédiction de Dieu sur eux, sur leurs familles, sur leurs travaux et entreprises.

3o M. le Chapelain de l'Hôpital Général est chargé de la direction de cette œuvre de charité. Il enverra un certain nombre de billets avec les explications nécessaires, à chacun de MM. les curés, qui sont invités à les faire prendre par leurs paroissiens et à en demander d'autres, s'il est nécessaire.

4o Le tirage des lots se fera, s'il est possible, dans le cours du moins de juin prochain, par deux prêtres qui seront nommés par nous et en présence des intéressés qui aimeront à y assister. Le jour et le lieu seront annoncés d'avance.